

TROIS OCÉANS POUR UNE MARINE : LE CANADA

Le sous-marin NCSM¹ *Chicoutimi* vient de rejoindre son port-base d'Esquimalt, en Colombie-Britannique, après un déploiement de plus de six mois dans le Pacifique-Ouest durant lequel il a relâché au Japon et à Guam. La marine royale canadienne, qui n'avait pas mené depuis 50 ans de telle mission, exceptionnelle par sa durée et ses enjeux diplomatiques, entend sans doute démontrer ainsi son retour sur la scène maritime internationale.

Nouveau siècle, nouveaux enjeux ?

« D'un océan à l'autre » : la devise du Canada résume parfaitement toute la géographie maritime du pays. Bordé par les océans Pacifique, Arctique et Atlantique, il s'étend sur le plus long littoral mondial – 243 000 km de côtes – et sur un espace océanique de près de 6 millions de km².

Garante de cette souveraineté, la marine royale du Canada (MRC), forte de 8 600 marins et d'une flotte de 78 000 tonnes composée de 28 bâtiments, serait aujourd'hui, selon le Sénat canadien, une force en déclin. L'amenuisement rapide de son format, dû au vieillissement de ses moyens et à leur non-renouvellement, ne lui permettrait plus d'assurer la protection des intérêts canadiens en haute mer.

Pour assurer pleinement cette mission, le Sénat estime que le Canada doit disposer, pour le moins, d'une flotte de dix-huit navires de surface, quatre pétroliers et douze sous-marins anaérobies, également répartis entre les commandements maritimes de l'Atlantique, à Halifax, et d'Esquimalt, pour le Pacifique, et capables d'agir dans les trois océans.

Il s'agit désormais d'un constat partagé : le besoin de modernisation de la flotte a été repris dans la Stratégie nationale de construction navale (SNCN), adoptée en 2011, et réaffirmé dans l'édition 2017 de la politique de défense du Canada intitulée *Protection, Sécurité, Engagement*. Celle-ci programme entre autres l'acquisition de quinze frégates – le futur navire de combat de surface canadien (NCSC) – et de deux navires de soutien logistique.

La MRC a parallèlement édité un nouveau concept stratégique, « Point de mire 2050 ». Confrontée à un expansionnisme naval mondial source d'éventuels conflits, elle doit pouvoir disposer d'une flotte renouvelée, apte à déployer en permanence au moins deux « groupes opérationnels navals » (cinq bâtiments de combat et de soutien) sur ses « territoires maritimes nationaux », seule ou au sein d'une coalition internationale. Et l'une de ses premières tâches sera de se réapproprier le contrôle maritime de l'océan Arctique.

1. Navire canadien de Sa Majesté.

Le troisième océan, l'Arctique, un défi de l'extrême

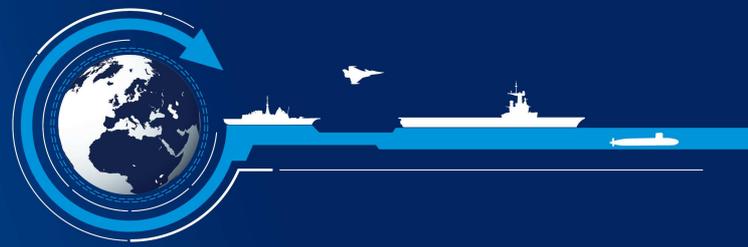
La zone arctique constitue pour le Canada un condensé de défis anciens, comme la présence importante de sous-marins de toutes nationalités, et nouveaux, avec le recul de la banquise.

Actuellement, la MRC n'a pas la capacité de détecter les incursions dans ses eaux territoriales des nouvelles flottes sous-marines russe et américaine. Même s'ils ont été modernisés, les sous-marins conventionnels de classe Victoria et les frégates de classe Halifax ne disposent pas de coque renforcée leur permettant de patrouiller dans l'extrême nord arctique. Pour le contrôler réellement, le Canada devra se doter de nouveaux moyens de surveillance, comme des drones sous-marins, et de présence dissuasive, avec une nouvelle série de sous-marins océaniques adaptés à l'environnement polaire de cette région.

La perspective d'une ouverture plus large à la navigation des eaux du nord-ouest du pays (annoncée par certains entre 2020 et 2050) et la possible exploitation des matières premières *offshore* qu'elles recèlent (21 % des réserves mondiales d'hydrocarbures conventionnels non découvertes) obligent aussi le Canada à affirmer plus fortement, et plus visiblement, sa souveraineté, jusqu'au pôle Nord. D'autant que la région est de plus en plus le siège de prétentions d'autres États riverains, telle la Russie (avec sa demande d'extension du plateau continental), ou de puissances plus lointaines, comme la Chine.



Le NCSM Windsor, au premier plan, et le NCSM Montreal. ©DR.



Sans attendre ses moyens, le Canada doit faire accepter à la communauté internationale sa vision du statut juridique des eaux de son archipel arctique : selon les autorités canadiennes, ces espaces maritimes sont des eaux intérieures. En s'appuyant sur la convention de Montego Bay, elles ont développé une vision de continuité entre l'archipel arctique et le continent, et fixé par la loi du 10 septembre 1985 des lignes de base enveloppant toutes ses terres émergées. Dans cette hypothèse, le Canada dispose, dans les eaux rendues libres par le retrait de la banquise, du droit d'accorder ou de refuser le passage d'un océan à l'autre à tous les navires civils et militaires.

La même convention est brandie par les partisans de la liberté de navigation (dont les États-Unis et l'Union européenne) qui considèrent ces zones, notamment le passage du Nord-Ouest, comme des détroits internationaux. Montego Bay affirme effectivement qu'est international un détroit qui « est utilisé pour la navigation internationale » et que par ailleurs, « toute route maritime reliant deux océans fait partie des eaux internationales ».

Si cette argumentation était retenue, le Canada ne pourrait plus prétendre à un contrôle unilatéral et exclusif de la navigation et devrait faire face aux conséquences d'un droit de passage pour les bâtiments marchands ou de guerre.

Anciennement obstacle pour passer de l'Atlantique au Pacifique, rempart des territoires du Nord, l'Arctique risque de devenir une facilité pour atteindre le continent. Affirmer sa souveraineté et assurer la défense de ses territoires contre toutes formes de menaces venant de la mer ou par la mer arctique sont donc devenu une priorité stratégique pour le Canada. Celle-ci exige de doter marine et garde-côtes de nouveaux bâtiments adaptés à la sûreté de cet espace maritime si particulier. Vont ainsi être admis au service, entre 2018 et 2023, de nouveaux patrouilleurs extra-côtières de l'Arctique, les Harry DeWolf, et le futur brise-glace lourd *John G. Diefenbaker*.

